

COMMUNE D'OUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 septembre 2011

L'an deux mil onze, le vingt neuf septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Philippe, Maire.

Présents : M. NEVEU Philippe- -- M ALLAIN Philippe - M. SARIAN Jacques- - M. Jean NICOLA- Mme DOUTE Yolande- M. LETORT David- M. GAGNIER Fabrice

Absent excusé: - M. BENKAROUN Jacques donne pouvoir a M NEVEU

Démission de Mme ROSIAN le 13 août 2011

Secrétaire de séance : Mme DOUTE

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	08
Nombre de membres en exercice :	08
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations :	08
Date de la convocation :	22.09./2011
Date d'affichage :	29.09/2011

Ordre du jour :

- Rapport Eau 2010
 - ONF Motion de l'association des communes forestières
 - Redevance du domaine public : EDF / France télécom
 - Numérotation des Maisons de la commune
 - Devis amiante pour les maisons sinistrées
 - Demande de la mise en place d'un miroir au crisenons
 - Gestion 2011 : DM virement de crédit
 - Assurance Commune
 - Formation agents CNEPT
 - DCE 2011
 - Chèques cadeaux NOËL 2011
 - AFFOUGES 2011-2012
 - Projet ligne à grande vitesse
- Questions Diverses

OBJET DE LA DELIBERATION : PROJET LIGNE A GRANDE VITESSE

Le maire informe au conseil municipal du projet à ligne à grande vitesse afin de soutenir ce projet crucial pour l'avenir de notre département.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet le souhait qu'à partir des 4 scénarios appelés « Est », « Médian », « Ouest » (avec des variantes pour ces deux derniers entre Nevers et Lyon) :

- soit récusé le tracé « Ouest-Sud » qui cumule tous les désagréments possibles (financiers, environnementaux, long en distance),
- soient retenus les autres tracés qui mettent Nevers à 1 heure de Paris et permettent des liaisons entre la Nièvre et Moulins, Clermont-Ferrand, Macon et Lyon, désenclavant ainsi notre département.

MAIRIE DE CLAMECY
Reçu le
17 OCT. 2011
Application de l'art. 2 de la loi
du 12/05/2002 relative aux modalités

Le conseil municipal accepte la motion à l'unanimité.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 29.09.2011
et publication ou notification du 29/09/2011

Pour copie conforme,

Le Maire
P. Neveu



OUDAN, le 29.09.2011

Le Maire,
P. NEVEU



RECU LE
MAIRIE D'OUDAN
24 OCT. 2011